

# RAPPORT DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE DE L' AISNE

La commission de discipline s'est réunie le 17 mai 2022 pour statuer sur trois cas pour lesquels elle a été saisie.

1. Mr Stanislas CIOSEK , pour ne pas avoir prévenu avec justificatif de son absence

A un tour de qualification entre J - 11 et le jour de la compétition rentre dans le cadre du tableau des sanctions et est donc pénaliser d'un tour pour la saison 2022/2023, il devra s'inscrire mais ne pourra pas participer.

2. Absence d'arbitre à Vaudesson lors d'une poule croisée à la libre. Compte tenu des différents éléments évoqués, il ne sera fait qu'un simple rappel verbal au règlement Considérant que ce cas aurai pu être gérer en amont, afin d'éviter la situation.

3. Mr Casier Philippe licencié à l'ABSQ, est sanctionné d'un an d'absence de compétition saison 2022/2023 et d'une autre année probatoire la saison 2023/2024 en sanction à son attitude irrévérencieuse et anti-sportive lors du dernier tour de qualification aux 5 quilles qui s'est déroulé à St Quentin.

Ce rapport est le résultat de concertation entre les membres de la commission de Discipline, Mrs Eliard Cédric, Xavier Lopez, Didier Scherer, Guy Duchêne Président de la Commission et Rédacteur de ce rapport.

Mr Duchêne Guy

St Quentin le 20 mai 2022